

PRÉSENTATION À LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC – NOVEMBRE 2012  
 LE RÔLE DE SOUTIEN DU SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT  
 COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN

**Le rôle du Directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport  
 dans le dossier des services de garde**

Brève description de la CSMV

**Son territoire :**

La CSMV offre des services éducatifs à la population des villes de Brossard, Saint-Lambert et Longueuil (arrondissements de Greenfield Park, Saint-Hubert et Vieux-Longueuil).

**Ses élèves :**

Cette année, la CSMV accueille plus de 33 000 élèves, ce qui la positionne parmi les cinq plus grandes commissions scolaires au Québec.

La clientèle issue de l'immigration représente 35.9 % de la population scolaire et provient de 80 pays.

**Situation socio-économique de sa clientèle :**

Les écoles de la CSMV présentent des écarts importants en ce qui a trait à la défavorisation : 17 écoles primaires ont un indice de défavorisation élevé de 8, 9 ou 10, alors que 10 autres affichent un indice de défavorisation très faible de 1, 2 ou 3.

**Ses ressources humaines :**

La CSMV regroupe près de 5 000 employés, ce qui en fait le 2<sup>e</sup> employeur en importance sur le territoire.

**Ses établissements :**

71 établissements, soit :

- ✚ 47 écoles primaires
- ✚ 9 écoles secondaires
- ✚ 7 écoles et points de services spécialisées dont 4 écoles à mandat régional, une école à mandat suprarégional et un point de service en milieu hospitalier
- ✚ 5 centres d'éducation des adultes
- ✚ 3 centres de formation professionnelle

**Services administratifs :**

Le SOTS voit à l'organisation du transport de près de 20 000 élèves (berlines, RTL et véhicules jaunes), accompagne les services de garde pour 10 000 élèves répartis dans 47 établissements. En résumé, le service a comme objectif d'assurer une saine gestion des effectifs scolaires et des ressources financières qui en découlent et de faciliter la conduite des activités administratives et pédagogiques reliées à l'organisation des écoles et des services de garde.

**Soutien et accompagnement offerts par la Commission scolaire  
pour assurer la gestion efficace, le bon fonctionnement et la qualité du service de garde**

Voir au respect et à l'application de la politique sur les services de garde en milieu scolaire de la CSMV. L'objectif général est : « de faciliter la gestion des services de garde en précisant les orientations de la Commission scolaire en cette matière et à assurer une plus grande uniformité dans la gestion et le fonctionnement des services de garde dans les écoles primaires. »

**Pour ce faire :**

- A. Élaboration et mise à jour du Guide de gestion des services de garde : décembre 2004, première mise à jour janvier 2009 et deuxième mise à jour prévue pour décembre 2012
- ✚ Le présent guide de gestion couvre, de façon plus ou moins détaillée, les aspects organisationnels, financiers, éducatifs et juridiques de la gestion des services de garde.
  - ✚ Ce qui permet aux directions d'école, aux techniciens/techniciennes en service de garde, aux éducateurs et à tous les intervenants de trouver facilement et rapidement des réponses aux questions qui surgissent au quotidien dans la gestion et le fonctionnement du service de garde.
- B. Production annuelle du Guide de la rentrée scolaire du SOTS : outil d'information et de référence pour les directions d'école, les adjoints, les techniciens/techniciennes en service de garde et les secrétaires d'école.
- C. Production annuelle du Guide du transport scolaire du SOTS : outil d'information et de référence pour les directions d'école, les adjoints, les techniciens/techniciennes en service de garde et les secrétaires d'école.
- D. Les ressources humaines du SOTS en soutien aux services de garde :
- ✚ Les aspects techniques traités par les 2 TOS :
    - Allocation de fonctionnement
    - Déclaration au MELS
    - Journées pédagogiques
    - Service de garde estivale
    - Support au logiciel Avant-garde
  - ✚ Les aspects techniques traités par 2 TTS :
    - Géobus et Avant-garde
  - ✚ Une agente d'administration supporte au besoin :
    - Rencontre annuelle avec les techniciens en service de garde pour discuter de la déclaration du 30 septembre, des règles du MELS, de certaines explications des opérations en lien avec la déclaration et la remise du guide. Lors de cette rencontre, nous en profitons pour aborder différents dossiers spécifiques aux techniciens/techniciennes (comme les journées pédagogiques, la clientèle EHDAA, les nouvelles politiques et le transport).
    - Support tout au long de l'année sur les règles du MELS, les allocations allouées et les cas litigieux.
    - Répondre aux plaintes et questions des parents.
    - Suggère des solutions aux nouvelles problématiques, exemple : l'élève en école spécialisée pour handicapé qui veut fréquenter le service de garde de son école de secteur.

### Comité consultatif du service de l'organisation scolaire et du transport

Chacun des huit services de la CSMV est doté d'un comité consultatif où siègent des directions d'école et des gestionnaires des autres services. Le mandat du comité est de répondre aux priorités établies par la direction du service et de proposer des solutions et/ou des améliorations.

**Composition :**

De ce comité découle le Comité de travail des services de garde qui est composé comme suit :

- ✚ Directeur du SOTS
- ✚ Agente d'administration du SOTS
- ✚ 5 techniciens/techniciennes en service de garde (1 par regroupement)
- ✚ 5 directions d'école primaire (1 par regroupement)
- ✚ 1 gestionnaire des ressources financières
- ✚ 1 gestionnaire des ressources humaines
- ✚ 1 gestionnaire des ressources éducatives
- ✚ Conseillère pédagogique qui s'occupe du dossier des services de garde

**Mandat :**

Le mandat de ce comité est surtout de bien faire circuler les besoins spécifiques des services de garde, dans un but d'amélioration constant du service à l'élève. Une communication terrain pour faire circuler de façon optimale et rapide les différentes problématiques et surtout voir au développement continu de notre offre de service, comme exemple : gestion centralisée de 20 % de l'allocation EHDA des services de garde, pour répondre à des besoins particuliers chez certains élèves. Cette année, mise en place d'une journée mini-colloque pour l'ensemble des éducatrices au mois d'août 2013.

**Suivi des membres :**

Rencontre de regroupement (directions/techniciens-techniciennes) :

Suite au comité consultatif, la responsabilité de diffusion des informations et suivis est faite mensuellement en rencontre de regroupement par la direction et la technicienne siégeant sur le comité.